

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 541 327

(21) N° d'enregistrement national :

82 17960

(51) Int Cl³ : D 06 M 12/26; B 63 H 9/04; B 64 C 39/10.

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 25 octobre 1982.

(71) Demandeur(s) : SOTTON Liliane, épouse L'HERMENIER.
— FR.

(30) Priorité :

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 34 du 24 août 1984.

(72) Inventeur(s) : Liliane Sotton, épouse L'Herminier.

(60) Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

(73) Titulaire(s) :

(54) Voilure pour engins nautiques, planeurs et similaires.

(74) Mandataire(s) : A. Roman.

(57) L'objet de l'invention concerne une voilure pour engins
nautiques, planeurs et similaires.

Il est constitué par le revêtement du tissu par un laminage
dont l'épaisseur varie entre 5 et 50 microns. Ce laminage étant
obtenu par extrusion, collage ou calandrage faisant adhérer au
tissage trame et chaîne un film de polypropylène, l'enduction
étant préférentiellement de même nature que le support.

Il est destiné à équiper les planches à voile, bateaux pla-
neurs et similaires avec un élément flottant, imperméable,
léger, souple et élastique.

FR 2 541 327 - A1

L'objet de l'invention concerne une voilure pour engins nautiques, planeurs et similaires.

Il est destiné à équiper les planches à voile, bateaux planeurs et similaires avec un élément flottant, imperméable, 5 léger, souple et élastique.

Les voilures utilisées à ce jour pour engins nautiques voiliers et autres sont obtenues en fibres polyester dont la densité est supérieure à 1 et sont toutes immergables. Cet état de chose présente de nombreux inconvénients pour les usagers, plus 10 particulièrement en ce qui concerne les voiliers et les planches à voile, car leur relèvement après immersion est rendu plus difficile et pénible. De plus, en cas d'arrachement la voile est immergée, ce qui rend sa récupération parfois impossible.

Le produit obtenu suivant l'invention supprime ces 15 inconvénients et permet la réalisation d'un tissu souple et élastique, imperméable à l'air, à l'eau et à tous fluides ayant une densité inférieur à 1, c'est-à-dire donnant la possibilité à une voile de flotter en quelle condition que ce soit.

Il est constitué par le revêtement du tissu par un 20 laminage dont l'épaisseur varie entre 5 et 50 microns. Ce laminage étant obtenu par extrusion, collage ou calandrage faisant adhérer au tissage trame et châfne un film de polypropylène, l'enduction étant préférentiellement de même nature que le support.

Suivant un mode de fabrication donné à titre d'exemple non limitatif, d'une des formes de réalisation de l'objet de 25 l'invention, on procède de la façon suivante :

On utilise un tissu en fibres synthétiques qu'on revêt d'un laminage d'une épaisseur variant entre 5 et 50 microns sur chacune de ses faces.

30 Le laminage est obtenu par extrusion, par collage ou calandrage, de façon qu'il adhère au tissu afin de bloquer les fils dans le sens châfne et trame et à le rendre imperméable.

Ce tissu est lui-même en fibres de polypropylène pour le tissage, et une enduction en polypropylène liquide à chaud sur une ou deux de ses faces permet d'obtenir une parfaite cohésion par intégration moléculaire parfaite.

5 Ce tissu est enduit à chaud. C'est donc bien par l'application sur les fils de chaîne et de trame d'un enduit de 5 à 50 microns de polypropylène qui s'intègre au tissu aussi bien mécaniquement que par effet de tension superficielle.

10 On obtient ainsi un tissu léger, flottant et imperméable quoique extrêmement résistant par sa texture armée, souple et élastique.

15 Le procédé d'enduction peut varier, c'est ainsi qu'on peut utiliser la pulvérisation fractionnée ou l'atomisation pour le répandage du film sur les fibres formant des infractuosités d'ancre réceptrices.

REVENDICATIONS

- 1° Voilure en tant que produit industriel destinée à équiper les planches à voile, bateaux, planeurs et similaires présentant une densité inférieure à 1 et flottante quoique légère résistante et armée, mais souple, élastique et imperméable à tous 5 fluides, se caractérisant par l'enduction d'une trame et d'une chafne en résine synthétique par un laminage formant un film de 5 à 50 microns en polypropylène, le tissage étant lui-même tissé en polypropylène permet une totale intégration moléculaire.
- 2° Produit suivant la revendication 1 se caractérisant 10 par le fait que les fibres de tissage sont préférentiellement en polypropylène et que le laminage de 5 à 50 microns est obtenu par extrusion, par collage, calandrage à chaud du revêtement dont l'adhérence au tissu bloque et colmate les fils dans le sens chafne et trame.

3 Feuillets